

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1502

Artikel: Travail au noir : inégalité de traitement
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008403>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Diafoirus à l'œuvre

La hausse continue des primes d'assurance maladie suscite une grogne légitime que certaines formations politiques cherchent à exploiter. Mais gare à l'arnaque! Nombre de propositions qui prétendent alléger le sort des assurés ne sont pourtant que tromperie sur la marchandise.

Au premier rang des illusionnistes, l'UDC, qui ne pouvait plus longtemps laisser en friche un terrain si propice, annonce le lancement d'une initiative populaire. «Des primes de 20 à 30 % moins cher», prônent ces docteurs-miracle. La recette est simple. Désormais, l'assurance de base comprend une assurance obligatoire pour un catalogue de prestations réduit au strict minimum, des prestations qui ne sont plus délivrées que par le filtre du médecin de famille. Celui qui veut bénéficier des autres prestations de l'assurance de base doit souscrire une assurance facultative. Et qui désire profiter d'un confort supplémentaire et choisir son établissement hospitalier contracte comme aujourd'hui une assurance complémentaire. On l'a compris, la réduction des primes passe par une sévère cure d'amaigrissement des soins auxquels auront droit les assurés les plus modestes. Sous le noble prétexte de responsabiliser les

patients, l'UDC préconise en réalité une médecine de classe: à chacun selon ses moyens. Quant au strict minimum garanti par l'assurance obligatoire, l'UDC se garde bien d'en préciser le contenu. Car ce dossier, au stade de la concrétisation, pourrait bien exploser à la face de l'UDC, comme il y a quelques années une certaine proposition de privatiser l'AVS, rapidement abandonnée à la suite de l'émotion suscitée dans l'opinion. Pour l'heure l'UDC, prudente, se contente de procéder à une large consultation populaire par le biais de l'Internet. Comme quoi le modernisme technologique peut se conjuguer avec les projets les plus réactionnaires.

A Genève, une assurance cantonale?

L'Alliance de gauche genevoise, fidèle à sa tradition étatiste, cherche le salut dans une caisse maladie publique. Elle vient de déposer une initiative populaire réclamant la création d'une assurance cantonale dont les primes seront légalement inférieures de 10 % à la moyenne des primes proposées à Genève. L'idée est généreuse, mais ne verra jamais le jour. En effet, pour survivre financièrement, cette caisse devrait être soutenue par l'Etat. Or la loi fédérale exige que les primes soient fixées en fonction des dé-

penses et ne tolère pas l'apport de ressources autres que les cotisations des assurés. Et même si un soutien financier du canton était possible, il ne garantirait pas pour autant une politique de caractère social. En effet, l'assuré étant libre de choisir sa caisse, les primes d'un établissement cantonal subventionné profiteraient également aux personnes financièrement favorisées.

Irrecevable

Mentionnons encore l'idée popiste qui court dans le Pays de Vaud d'une caisse cantonale détenant le monopole de l'assurance maladie. Un tel projet est bien sûr contraire au droit fédéral et l'initiative populaire qui le véhicule ne peut qu'être déclarée irrecevable.

Le financement solidaire de l'assurance maladie exige que les coûts de la santé soient supportés par chacun en fonction de ses moyens. Ni une assurance au rabais, ni les projets cantonaux de caisse publique ne constituent des solutions sérieuses. Par contre, les effets pervers de la concurrence entre les caisses (chasse aux bons risques, dépenses publicitaires notamment) justifie que soit mise en débat l'idée d'une caisse fédérale unique, à l'image de la Caisse nationale d'assurance. *jd*

Travail au noir

Inégalité de traitement

Pascal Couchepin propose des mesures énergiques pour combattre le travail au noir qui est une forme exécrationnelle de déloyauté civique à l'égard des assurances sociales, assimilables à la fraude fiscale, et de déloyauté professionnelle à l'égard des concurrents qui respectent les règles du jeu.

Le plus grand nombre des travailleurs au noir est constitué de Suisses ou d'étrangers au

bénéfice d'un titre de séjour. Pour eux, la répression ne soulève pas plus de problèmes que la répression de n'importe quelle irrégularité. Il n'en va pas de même pour les clandestins. Ils risquent l'expulsion c'est-à-dire une sanction extrême, et le retour signifie en plus pour certains le déshonneur, eux qui, grâce à une petite épargne obtenue par privations volontaires et envoyée aux leurs, avaient

fait croire qu'ils avaient «réussi» en Suisse.

Normes pour les clandestins

Même s'ils ne seront pas réprimés comme travailleurs au noir, mais comme clandestins, il y aura, en conséquence objective, disproportion, entre l'amende de l'un, le patron, et l'expulsion de l'autre, le clandestin.

Parallèlement donc aux me-

sures nouvelles de répression du travail au noir et dans l'hypothèse que les cantons les appliquent énergiquement, des normes devraient être adoptées pour les clandestins afin d'éviter des conséquences de rigueur excessive; elles devraient tenir compte de la durée du séjour et de l'inhumanité du renvoi.

Pascal Couchepin ne peut pas agir seul comme s'il ne connaissait pas Ruth Metzler. *ag*